

du Bouexic de Pinieu

Bretagne, avril 1701

Preuves de la noblesse d'Ive-Maturin du Bouexic de Pinieu, reçu page du roi, dans sa Grande Écurie, sous le commandement de S. A. monseigneur le comte d'Armagnac, Grand écuyer de France¹.

D'argent à trois pins de sinople, posés deux et un. Casque.

Ive-Maturin du Bouexic de Pinieu, 1685.

Extrait du registre des batesme de la paroisse de Saint Etienne de Rennes, portant qu'Ive-Maturin fils de messire Louis du Bouexic, chevalier, seigneur de Pinieu, conseiller du roi au Parlement de Bretagne, et de dame Suzanne Grout sa femme, naquit le 3^e et fut batizé le 6^e de septembre de l'an 1685. Cet extrait délivré le 6^e d'avril de l'an 1701. Signé Le Loué, recteur de l'église de Saint-Etienne de Rennes, et légalisé.

I^{er} degré, père et mère – Louis du Bouexic III^e, seigneur de Pinieu, Suzanne Grout sa femme, dame de la Corderie, 1683. *De sable à trois têtes de léopards d'or, posées deux et une.*

Contract de mariage de messire Louis du Bouexic, chevalier, seigneur de Pinieu, etc, conseiller au Parlement de Bretagne, et fils aîné et héritier principal et noble de messire Louis du Bouexic, chevalier, seigneur de la Chapelle, aussi conseiller au même Parlement, et de dame Marie Cibouaud sa veuve, acordé le 16^e d'octobre de l'an 1683 avec demoiselle Suzanne Grout, fille de Bernard Grout, écuyer, seigneur de la Corderie, et de demoiselle Maturine Geffraut sa femme, ce contract reçu par Jonchée, notaire à Saint-Malo.

Extrait des registres du Parlement de Bretagne, portant que Louis du Bouexic, pourvu le 30^e de mai de l'an 1681 de l'office de conseiller originaire en cette cour, par la mort de Louis du Bouexic son père, fut reçu dans cette office, le onzieme de juillet de la même année. Cet acte signé Piquet.

Jugement rendu du 10^e de novembre de l'an 1668 par les commissaires de la Chambre établie par le roi pour la réformation de la noblesse en Bretagne, par lequel messire Louis du Bouexic, sieur de la Chapelle, conseiller au Parlement de Rennes, et Louis du Bouexic son fils aîné, sieur de Pinieu, sont maintenus dans les qualités d'écuyer et de chevalier, comme issus d'extraction noble. Cet acte signé Le Clavier.

II^e degré, ayeul et ayeule – Louis du Bouexic II^e seigneur du Bouexic, Marie Cibouaud sa femme, dame de Pinieu, 1650. *D'argent à un chevron de sable et une merlette de même posée au canton dextre de l'écu.*

Contract de mariage de messire Louis du Bouexic, seigneur du Bouexic, conseiller au Parlement de Bretagne, et fils aîné et héritier principal et noble de messire Claude du Bouexic, conseiller au même Parlement, et de dame Marie Peschard sa femme, acordé le 7^e de mai de l'an 1650 avec demoiselle Marie Cibouaud, fille de messire Marc Cibouaud, seigneur de Pinieu, et de dame Marie Le Charpentier sa femme. Ce contract reçu par Bertelot, notaire à Rennes.

Extrait des registres du Parlement de Bretagne, portant que Louis du Bouexic fut reçu dans l'office de conseiller originaire en cette cour le 12^e de janvier de l'an 1659, sur la résignation de Claude du Bouexic, son père. Cet acte signé Piquet.

1. Transcription d'Amaury de la Pinonnais pour Tudchentil en mai 2014, d'après le Ms français 32101 conservé à la Bibliothèque Nationale de France (<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9007069g>).

III^e degré, bisayeul et bisayeule – Claude du Bouexic, seigneur du Bouexic, Marie Peschart sa femme, 1622. *De gueules à une bande d'or, chargée de trois roses d'azur, accompagnée de quatre chats huants d'argent, posés deux en chef et deux en pointe.*

Contract de mariage de Claude du Bouexic, écuyer sieur du Bouexic, conseiller au présidial de Rennes, et fils de Louis du Bouexic, sieur de la Chapelle, et de demoiselle Jeanne Liard sa femme, acordé le 14^e de mai de l'an 1622 avec demoiselle Marie Peschard, sieur de Lorme, conseiller au Parlement de Bretagne, ce contract reçu par Chaunion, notaire à Rennes.

Partage noble donné le 25^e de février de l'an 1625 par Claude du Bouexic, écuyer seigneur du Bouexic, fils aîné et héritier principal et noble de messire Louis du Bouexic, seigneur de la Chapelle, à François du Bouexic, écuyer, sieur de la Richardière, et à Jaques Bouexic, écuyer sieur de Villeneuve, ses frères puisnés, dans les biens échus de dame Jeanne Liard, leur mère. Cet acte reçu par Charpentier, notaire de la baronnie de Lohéac.

IV^e degré, trisayeul et trisayeule – Louis du Bouexic I^{er}, seigneur de la Chapelle, Jeanne Liard sa femme, 1608. *D'azur à trois renards d'or, posés deux et un.*

Contract de mariage de Jean Robinaud, écuyer, sieur de la Haie, acordé le 25^e de juin de l'an 1608 avec demoiselle Perronnelle Bouexic, fille de messire Louis Bouexic, chevalier seigneur de la Chapelle du Bouexic, gentilhomme de la Chambre du roi, et de dame Jeanne Liard sa femme. Ce contract reçu par du Rocher, notaire à Lohéac.

Hommage de la seigneurie de la Chapelle du Bouexic, mouvante du comté de Rennes, fait au roi en sa Chambre des comptes de Bretagne le 19^e de juin de l'an 1617, par Louis du Bouexic, écuyer sieur du Bouexic, comme héritier de Gile Bouexic, son père, écuyer sieur de la Chapelle du Bouexic. Cet acte signé Lion.

Lettres de retenue dans la charge de gentilhomme ordinaire de la Chambre du roi, données le 5^e de septembre de l'an 1606 à Louis du Bouexic, chevalier, seigneur de la Chapelle. Ces lettres signées Henri, et contre signées Ruzé.

Lettres patentes du 8^e de janvier de l'an 1595 par lesquelles le roi fait et créé chevalier Louis Bouexic, sieur de la Chapelle, en considération des services fidels qu'il avoit rendus, en conservant la ville de Rennes dans l'obéissance de Sa Majesté. Ces lettres signées Henri, et contresignées Potier.

V^e degré, 4^e ayeul – Gile du Bouexic sieur de la Chapelle, 1577.

Passeport donné par le roi à Poitiers l'an 1577 par lequel Sa Majesté envoie à Rennes pour ses propres affaires Giles Bouexic, sieur de la Chapelle. Cette lettre signée Henri, et contresignée Ruzé.

Acte de la comparution faite le 18^e de mai de l'an 1562 par noble homme Gile du Bouexic, sieur de la Chapelle, aux montres générales faites à Ploërmel des nobles sujets au ban et à l'arrière ban de l'évêché de Saint Malo. Cet acte signé Robert.

Nous, Charles d'Hozier, conseiller du roi, généalogiste de sa maison, juge général des armes et des blazons, et garde de l'Armorial général de France, et chevalier de la religion et des ordres militaires de Saint Maurice et de Saint Lazare de Savoie, certifions au roi et à Son Altesse monseigneur Louis de Lorraine, comte d'Armagnac, de Brionne et de Charni, commandeur des ordres du roi, grand écuyer de France, grand sénéchal de Bourgogne, et gouverneur d'Anjou, des villes et des châteaux d'Angers et des Ponts de Cé, qu'Ive-Maturin du Bouexic de Pinieu a la noblesse nécessaire pour être du nombre des pages que Sa Majesté fait élever dans sa grande Ecurie, comme il est justifié par les actes qui sont énoncés dans cette preuve, laquelle nous avons vérifiée et dressée à Paris le seizième jour du mois d'avril de l'an mil sept cent un.